

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 5 MARS 2019**

**DÉLIBÉRATION N° 2019-02 : MISE À JOUR DE LA DÉSIGNATION DES MEMBRES  
DU COMITÉ D'ORIENTATION « MILIEUX MARINS ET LITTORAUX »**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-12 ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-12 du Conseil d'administration du 29 mars 2017 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses instances ;
- Vu la délibération n° 2017-35 du Conseil d'administration du 27 septembre 2017 relative aux champs prioritaires de travail des comités d'orientation ;
- Vu la délibération n° 2017-47 du Conseil d'administration du 27 novembre 2017 portant désignation des membres du Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » ;
- Vu la délibération n° 2018-10 du Conseil d'administration du 13 mars 2018 portant désignation de membres du Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » ;
- Vu la délibération n° 2018-40 du Conseil d'administration du 25 septembre 2018 portant mise à jour de la désignation des membres du Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

## ARTICLE 1 :

L'article 1 de la délibération n° 2017-47 du 27 novembre 2017, modifié le 13 mars 2018, puis modifié et complété le 25 septembre 2018, portant désignation des membres du Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » est modifié par les désignations suivantes :

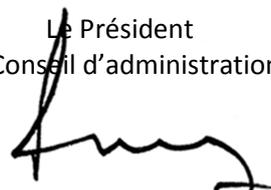
- Non membres du Conseil d'administration de l'AFB :
  - ✓ En tant que représentants des acteurs associatifs :
    - représentant les associations et fondations de protection de l'environnement (milieu marin) :
      - Madame Sarah HATIMI, suppléante (*de Madame Antidia CITORES, titulaire*)
  - ✓ En tant que représentants des services et établissements publics de l'État :
    - représentant le ministère chargé de l'environnement :
      - Monsieur Rémi MÉJÉCAZE, suppléant (*en remplacement de Madame Sophie-Dorothée DURON*)
    - représentant le ministère chargé de l'outre-mer :
      - Madame Anne-Sophie CARNUCCINI, suppléante (*en remplacement de Monsieur Pascal COLIN*)
    - représentant le ministère chargé des sports :
      - Monsieur David RONTET, suppléant (*en remplacement de Monsieur Maël BESSON*)

Pour le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,  
Le Directeur général adjoint,



Paul MICHELET

Le Président  
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN